



## Lettre hebdomadaire du Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine n°53 – Le 17 avril 2015

**Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine vous invite à prendre connaissance de l'actualité des services de l'État en région**

### Consultation publique

#### *Zones propices à l'accueil de parcs éoliens en mer posés et fermes pilotes d'éoliennes flottantes*



Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de diversification de l'énergie et de développement des énergies renouvelables à 32% de l'énergie consommée en 2030. L'énergie éolienne en mer peut y contribuer. En concertation, des cartographies vont donc être conçues pour identifier les zones propices à l'éolien en mer.

Une consultation du public concernant les zones propices à l'éolien en mer au large de la façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest est donc lancée depuis le 15 avril jusqu'au 8 mai inclus.

Cette consultation vise à recueillir l'avis du public des départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire Atlantique, sur d'éventuelles zones propices à l'accueil de parcs éoliens en mer posés et fermes pilotes d'éoliennes flottantes, sur la base d'études technico-économique et de l'analyse des usages et activités maritimes

[En savoir +](#)

### Emploi

#### *Contrat unique d'insertion : un nouvel arrêté du Préfet de la région Bretagne du 27 mars 2015*



Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté particulière d'accès au marché du travail, par le biais d'une aide financière versée à l'employeur.

Il se décompose en deux volets :

- le contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ;
- le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand.

Le pilotage de ce contrat est assuré sous l'autorité du Préfet de Région dans le cadre du Service public de l'emploi régional (SPER). Un nouvel arrêté du Préfet de la Région Bretagne du 27 mars 2015 fixe le montant des aides de l'État, applicable à compter de cette date.

[En savoir +](#)

## Logement

### *Le dépôt en ligne des nouvelles demandes de logement social devient possible en ligne*



Le site internet [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) permet, depuis un an, de renouveler en ligne sa demande de logement social.

Aujourd'hui, ce portail se dote d'une nouvelle fonctionnalité : l'enregistrement en ligne des nouvelles demandes de logement. Se déplacer au guichet ne sera plus la règle pour effectuer sa première demande de logement social, même si cela reste possible.

Afin de faciliter les démarches des demandeurs de logement social, la fonctionnalité de déposer en ligne les justificatifs accompagnants la demande sera ajoutée au cours de l'année. Constituer un dossier papier ne sera plus obligatoire !

[En savoir +](#)

## Finances publiques

### *Campagne 2015 de déclaration des revenus, optez pour la déclaration en ligne*



L'envoi des déclarations de revenus par La Poste a commencé la semaine dernière et s'achèvera le 21 avril. La date limite de déclaration pour ceux qui déclarent en ligne est fixée au 2 juin en Ille-et-Vilaine. Pour ceux qui déposent une déclaration papier, la date limite est fixée au 19 mai.

Les dates limites de déclarations pour les contribuables « non-résidents » sont alignées sur celles des résidents (le 19 mai et le 9 juin).

La campagne a débuté le 15 avril avec l'ouverture de la déclaration en ligne. Utilisé par 13 millions de déclarants en 2014, ce mode de déclaration est en constante progression. La déclaration en ligne et la dématérialisation en général, c'est d'abord plus de simplicité et plus de services pour tous les contribuables.

[En savoir +](#)

## Sécurité

### **Opération « Une route sans danger pour les cyclistes, c'est possible ! » Signature du partenariat entre l'État et le Tour de Bretagne Cycliste**



Afin de sensibiliser les cyclistes et les usagers motorisés sur le partage en bonne intelligence de l'espace routier, les Préfectures des 4 départements bretons ont souhaité mettre l'accent sur un meilleur partage de la route avec des actions de communication lors d'épreuves cyclistes populaires, en lien avec l'opération de sécurité routière « Cyclistes : une route sans danger, c'est possible ! » initiée en 2013 à la Direction Départementale des Territoires et la Mer d'Ille-et-Vilaine.

Les 4 coordinations Sécurité routière bretonnes se sont donc engagées dans une démarche de partenariat avec plusieurs épreuves cyclistes.

Jeudi 16 avril 2015, Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine et Christophe Fossani, Président du Tour de Bretagne Cycliste ont signé une convention de partenariat qui unit les 4 préfectures bretonnes au Tour de Bretagne Cycliste pour des actions de prévention et de communication durant l'épreuve de cette année qui se déroulera du 25 avril au 1er mai 2015. Ce partenariat va permettre la sensibilisation des spectateurs lors du Tour de Bretagne, des usagers motorisés et des cyclistes. Une seconde convention a été signée entre l'État et PSA. La mise à disposition de 4 véhicules pour les 4 coordinations bretonnes pour le Tour de Bretagne et pour le Tour de France concrétise ce partenariat.

[En savoir +](#)

### **Grandes marées : de forts coefficients de marée atteignant un maximum de 112 sont prévus du 18 au 21 avril 2015.**



Les coefficients de marée attendus du 18 au 21 avril sont compris entre 105 et 112. Ces conditions exceptionnelles conduisent à une différence importante de niveau d'eau entre les marées hautes et basses (marnage). Des courants forts et une remontée rapide des eaux sont attendus, ce qui accroît les risques pour les pêcheurs à pieds, promeneurs et navigateurs. La préfecture d'Ille-et-Vilaine appelle les usagers du littoral à la plus grande prudence.

Pour assurer votre propre sécurité et pour assurer la protection de l'environnement dans le cadre d'une pêche à pieds durable, plusieurs règles sont à respecter.

[En savoir +](#)



Toute l'actualité des services de l'Etat en Bretagne et en Ille-et-Vilaine sur :

[www.bretagne.gouv.fr](http://www.bretagne.gouv.fr)

[www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)



[Prefet de Bretagne et d'Ille et Vilaine](#)



[@bretagnegouv](#)

Directeur de la publication : Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Crédits photos : Service Régional de la Communication Interministérielle, Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, Ministère des Finances et des Comptes publics, Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne.